

**VILLE DU BOUSCAT****EXTRAIT DU REGISTRE****DES****DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****DOSSIER N° 4 :**DETERMINATION DU NOMBRE
D'ADJOINTS**Séance ordinaire du 28 Mai 2020**

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 28 Mai 2020

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35****Membres présents : 35****Absent : 0****Excusés : 0**

Présents : Patrick BOBET, Fabienne DUMAS, Gwénaél LAMARQUE, Emmanuelle ANGELINI, Jean-Georges MICOL, Valérie BARLOIS – LEROUX, Philippe FARGEON, Virginie MONIER, Maël FETOUH, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Alain GERARD, Sandrine JOVENE, Bruno QUERE, Armelle BARTHELEMY-ABAZIOU, Michel MENJUCQ, Daniel BALLA, Nathalie SOARES, Guillaume ALEXANDRE, Bérengère DUPIN, Benjamin DUGERS, Géraldine AUDEBERT, Marie Emmanuelle DA ROCHA, Violette LABARCHEDE, Daphné GAUSSENS, Thomas BURGALIERES, Grégoire REYDIT, Jonathan VANDENHOVE, Mathilde FERCHAUD, Didier PAULY, Janine ZUROWSKI, Damien ROUSSEAU, Maxime JOYEZ, Claire LAYAN, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration :**Absent :****Secrétaire :** Mathilde FERCHAUD

DOSSIER N° 4 : DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

L'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

La décision sur le nombre des adjoints doit précéder l'élection mais peut ne pas faire l'objet d'un vote formel dès lors que l'assentiment de la totalité ou de la majorité des conseillers présents a été constaté par le Maire ou le Président de séance (*CE 16 décembre 1983 élection des adjoints au maire de la Baume-de-Transit*).

Il est proposé de créer 10 postes d'adjoint au Maire recouvrant les délégations suivantes :

1. Urbanisme et grands travaux
2. Education
3. Action culturelle
4. Finances, développement économique
5. Jeunesse et sports
6. Espaces publics
7. Relations usagers, ressources humaines
8. Cohésion et innovation sociales
9. Vie associative
10. Sécurité, mobilités, anciens combattants

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

29 voix POUR,

6 ABSTENTIONS (M. ROUSSEAU, MME ZUROWSKI, M. PAULY, MME LAYAN, M. JOYEZ, M. ALVAREZ)

Article unique : Crée 10 postes d'adjoint au Maire.

Fait et délibéré le 28 Mai 2020

LE MAIRE,



Patrick BOBET